

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2017-07-10 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 10^{ième} jour du mois de juillet 2017 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Roger Tessier, Denis Laroche et François Parenteau

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(17-07-120) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(17-07-121) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 5^e jour du mois de juin 2017 soit accepté tel que rédigé.

(16-07-122) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de juillet 2017 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 248 995.28\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 376

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 376.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 6 174.25\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

PRÉSENTAION DU RÈGLEMENT NO 377 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LES PARCS, SENTIERS, PISTES CYCLABLES, DE SKI DE FOND ET AUTRES LIEUX À L'USAGE DU PUBLIC

La secrétaire-trésorière présente le projet de règlement no 377 en mentionnant l'objet et sa portée.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement concernant les parcs, sentiers, pistes cyclables, de ski de fond et autres lieux à l'usage du public.

PRÉSENTAION DU RÈGLEMENT NO 378 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

La secrétaire-trésorière présente le projet de règlement no 378 en mentionnant l'objet et sa portée.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Laroche à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement sur les systèmes l'alarme.

PRÉSENTAION DU RÈGLEMENT NO 379 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES

La secrétaire-trésorière présente le projet de règlement no 379 en mentionnant l'objet et sa portée.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement sur les nuisances.

PRÉSENTAION DU RÈGLEMENT NO 380 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LE STATIONNEMENT ET L'IMMOBILISATION DES VÉHICULES

La secrétaire-trésorière présente le projet de règlement no 380 en mentionnant l'objet et sa portée.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Luc Bessette à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement sur le stationnement et l'immobilisation des véhicules.

PRÉSENTAION DU RÈGLEMENT NO 381 INTITULÉ : RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE PUBLIC

La secrétaire-trésorière présente le projet de règlement no 381 en mentionnant l'objet et sa portée.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Denis Laroche à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre public.

PRÉSENTAION DU RÈGLEMENT NO 382 INTITULÉ : RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE

La secrétaire-trésorière présente le projet de règlement no 382 en mentionnant l'objet et sa portée.

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement sur le colportage.

(17-07-123) PROJET DE TRAIN À GRANDE FRÉQUENCE (TGF) DE VIA RAIL

ATTENDU QUE Via Rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du Gouvernement du Canada pour le corridor Windsor-Québec, le plus achalandé au Canada;

ATTENDU QUE ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers, sa fréquence ainsi que sa fiabilité et qu'il aura un effet direct sur la rentabilité de la société Via Rail en attirant plus de clients tout en stimulant la croissance économique;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail permet de créer plus d'options pour les connexions avec d'autres modes de transport comme les trains légers et chemins de fer d'intérêt locaux;

ATTENDU QUE le projet de VIA Rail permet l'accès aux centres des villes du réseau ferroviaire ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail augmente les connexions avec les plus petites collectivités et accroît le transport collectif inter-urbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

ATTENDU QUE ce projet nécessite une contribution financière importante de la part du gouvernement du Canada mais également des investissements du secteur privé;

ATTENDU QUE le tracé du projet au Québec, entre les villes de Montréal et de Québec, fait consensus pour la rive-nord du St-Laurent avec un arrêt à Trois-Rivières tout en assurant un repositionnement du transport ferroviaire de passagers sur la rive-sud du St-Laurent faisant de Drummondville un "hub" qui permettra de développer davantage le transport inter-urbain sur la rive-sud du St-Laurent;

ATTENDU QUE ce projet permet l'augmentation des services voyageurs interurbains ce qui entraînera une diminution marquée des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports, soutenant ainsi concrètement les orientations et objectifs environnementaux du gouvernement du Canada suite à la signature du Protocole de Paris;

ATTENDU QUE le projet de Via Rail correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU d'appuyer le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;

De demander au Gouvernement du Canada d'appuyer financièrement le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;

De demander au Gouvernement du Québec d'inscrire le projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail sur la liste des projets d'infrastructures prioritaires pour le Québec, au même titre que le projet de Réseau Électrique de Montréal (REM);

De demander aux gouvernements du Canada et du Québec de s'assurer que les projets de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail et du Réseau Électrique Métropolitain (REM) de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec (CDPQ) soient arrimés de façon à permettre à l'utilisateur d'avoir un accès direct et rapide à la Gare centrale de Montréal et aux principaux pôles de Montréal;

De transmettre également un exemplaire de la présente résolution aux députés représentant le territoire de la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-07-124) LIGNAGE DE RUES

CONSIDÉRANT que le lignage doit être fait dans divers chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux travaux de lignage de rues pour une meilleure sécurité des automobilistes;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que des travaux de lignage dans divers chemins soient effectués par *Marquage et Traçage Québec* au coût de 0.175\$ du mètre linéaire;

Qu'une somme de trois mille dollars (3 000. \$) soit allouée relativement à cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-355-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RAPPORT FÊTE NATIONALE 2017

Le rapport de la fête nationale tenue le 23 juin dernier est présenté aux membres du conseil.

(17-07-125) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / GROUPE E.S.C.A.L.

CONSIDÉRANT que 3 jeunes de la municipalité participeront à un échange avec des Français en 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT que le Groupe E.S.C.A.L., comité organisateur de l'échange, demande une aide financière à la municipalité;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de verser une aide financière au Groupe E.S.C.A.L. au montant de 300.\$;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 300.\$, pris dans les postes budgétaires (02-702-32-447) et (02-702-91-990) et affectés dans le poste budgétaire (02-190-00-990) :

(02-190-00-990) 50.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-32-447)

(02-190-00-990) 250.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-91-990)

Que ce montant soit réparti en part égale entre les trois participants de Lefebvre;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement au Groupe E.S.C.A.L. au montant de 300.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(17-07-126) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT que le Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités demande une aide financière afin de financer les efforts de communication;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil de verser une aide financière au montant de 100.\$;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-702-32-447) et affecté dans le poste budgétaire (02-190-00-990) :

(02-190-00-990) 100.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-32-447)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 100.\$ à la Municipalité de Lanoraie, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- Chemin de fer St-Laurent & Atlantique : Reconstruction du passage à niveau de la Route Ployart
- MRC de Drummond : Adoption de la modification au Règlement contrôle intérimaire (RCI) – MRC-821 Studio d'enregistrement comme usage complémentaire à une habitation
- Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François : Procès-verbal du 23 mai 2017
- Municipalité de Wickham : Adoption du règlement numéro 2017-06-850 intitulé « Règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 2006-09-620 »
- Municipalité de Wickham / Surplus accumulé non affecté de la Régie de Gestion des matières résiduelles du Bas St-François

(17-07-127) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller Denis Laroche et appuyée par la conseillère Rachel Laflamme à 20:50 heures.

Signé : _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière